

Contrats et payes de la branche ÉCLAT

THEMATIQUE : DROIT SOCIAL

Présentation

En tant qu'employeur, il est nécessaire d'acquérir les bons réflexes pour identifier le contrat de travail adapté à l'activité du salarié et déterminer la rémunération minimale de ce dernier. Cette formation permet aux participants de décrypter les spécificités de la branche Éclat pour élaborer le bon contrat de travail conforme aux réglementations légales et conventionnelles ainsi que pour déterminer les éléments conventionnels de rémunération et réaliser des bulletins de paie.

Le + de la formation

Approche pragmatique avec étude de cas concrets et contextualisés

Objectifs

- ✓ Connaître les particularités des contrats de travail de la branche Éclat,
- ✓ Savoir gérer les modifications des contrats de travail,
- ✓ Connaître les éléments conventionnels de rémunération et notamment les règles applicables depuis le 1^{er} janvier 2022 à la suite de l'avenant 182,
- ✓ Connaître les obligations sociales spécifiques dans la branche et réaliser les payes des statuts atypiques.

Programme

- **Présentation et étude de l'ensemble des contrats applicables dans la branche**
 - Le CDI à temps complet
 - Le CDI à temps partiel
 - La modulation à temps complet
 - Le CDI Intermittent
 - Le contrat des animateurs-techniciens et professeurs
 - Le forfait annuel en jours pour les cadres
 - Les cas de recours au CDD
 - Le contrat d'engagement éducatif (CEE)
- **Rédaction et modification du contrat de travail**
 - Lecture commentée d'un contrat de travail pour attirer l'attention sur les clauses obligatoires et particulières lors de la rédaction d'un contrat
 - La modification du contrat de travail selon le motif (personnel ou économique) et la gestion du refus
- **Les éléments conventionnels de rémunération**

Il sera ici apporté une attention toute particulière sur les modifications et les règles mises en place au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de l'avenant 182.

 - La modification de certains coefficients de classification
 - La valorisation de la plurivalence verticale et horizontale
 - L'application de la double valeur du point
 - La reconstitution de carrière à l'embauche
 - La modification de la prime d'ancienneté et la suppression du déroulement de carrière
 - La mise en place de la valorisation de la maîtrise professionnelle
 - La prime de coupure
 - L'indemnité temps partiel



PUBLIC & PRE-REQUIS :

- Idéalement, les binômes (ce qui n'exclut pas une inscription individuelle) du type Comptable-Président(e) ou Comptable, Directeur-trice venant de la même structure.
- Dans tous les cas, une des personnes composant le binôme ou la personne s'inscrivant individuellement **doit avoir une 1^{ère} expérience de la paie.**

METHODES PEDAGOGIQUES & SUPPORTS :

- Réalisation de cas pratiques, quiz, brainstorming,
- Réalisation de bulletins de paie sur Excel. Les stagiaires repartent avec un fichier Excel paramétré pour aider à la simulation de fiches de paie,
- Envoi préalable d'un support pédagogique avec explications et exercices,
- Echanges avec et entre les participants sur leurs pratiques.

DUREE : 26 heures sur 4 jours

INTERVENANTE :

Juriste droit du travail

MODALITÉS :

Formation en présentiel

COÛTS DE LA FORMATION :

- Formation préfinancée sur votre contribution conventionnelle dans le cadre du catalogue ECLAT.
- Pour une formation intra-entreprise sur mesure, nous contacter.

- **Les particularités conventionnelles et légales pour la paie**
 - Les cotisations sociales particulières dans la branche Éclat
 - L'application d'une assiette forfaitaire
 - La réduction générale de cotisations patronales (dite allègement Fillon)
- **Élaboration de fiches de paie (avec plusieurs niveaux de difficultés)**
 - Fiche de paie simple
 - Fiche de paie avec retenue pour absence
 - Fiche de paie avec heures complémentaires/complément d'heures/heures supplémentaires
 - Fiche de paie avec base forfaitaire
 - Fiche de paie avec arrêt maladie (subrogation).

En cas d'inscription en binôme, **le prérequis concernant la connaissance de la paie s'analyse au niveau du binôme**, et non au niveau de chacun de ses membres.

Les participants peuvent amener des documents de travail (fiches de paie et contrats) qui pourront être étudiés en séance.

Les participants (ou le binôme) devront se **munir de leur propre ordinateur portable, muni d'un clavier numérique et équipé du logiciel Excel.**

